



"égalité des chances" **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

Allocation pour la diversité dans la fonction publique : dépôt des demandes avant le 24 septembre 2010

Le dispositif « allocations pour la diversité dans la fonction publique » vise à soutenir financièrement les candidats les plus méritants pour préparer les concours de la fonction publique.

L'allocation pour la diversité dans la fonction publique, créée en 2007, vise à diversifier les recrutements dans la fonction publique ; ce dispositif apporte une aide financière de 2 000€ à des candidats sélectionnés sur critères de ressources et de mérite, préparant les concours de la fonction publique.

147 allocations pour la région Rhône-Alpes

Le préfet de la région Rhône-Alpes pourra procéder au versement de 147 allocations. Ces allocations seront attribuées après identification des dossiers prioritaires.

Les candidats admis dans l'une des classes préparatoires intégrées (CPI) des écoles et instituts de la fonction publique bénéficient de droit de l'allocation.

En Rhône-Alpes, quatre écoles ou instituts disposent d'une C.P.I. : l'école nationale supérieure de police (ENSP), l'institut régional de l'administration (IRA), l'école nationale du trésor (ENT) et l'institut national du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (INTEFP). Ces écoles et instituts assurent leur propre dispositif d'information et de sélection pour les candidats intéressés.

En sus des candidats admis en CPI, d'autres candidats peuvent solliciter le bénéfice de l'allocation diversité.

Les personnes qui peuvent solliciter cette allocation sont les suivantes :

- les étudiants, titulaires d'un diplôme leur permettant de présenter un concours de catégorie A ou B, justifiant de leur inscription universitaire pour l'année 2010/2011 ;

- les demandeurs d'emploi, titulaires d'un diplôme leur permettant de présenter un concours de catégorie A ou B, justifiant de leur qualité de demandeur d'emploi au moment du dépôt du dossier de demande d'allocation, et s'engageant à suivre les actions de tutorat qui seront mises en place à leur bénéfice.

Les bénéficiaires de l'allocation pour la mise en œuvre de la diversité dans la fonction publique s'engagent à se présenter à la prochaine session d'un ou plusieurs concours de catégorie A ou B de la fonction publique.

Critères d'attribution : les ressources de la famille et les résultats des études antérieures

Les critères d'attribution de ces allocations sont les ressources de la famille et les résultats des études antérieures des postulants. Ces résultats sont appréciés en prenant en considération les difficultés d'origine matérielle, familiale ou sociale des candidats.

Les ressources du postulant ou de sa famille sont appréciées au vu de l'avis d'imposition ou de non imposition pour l'année 2009. Elles ne doivent pas dépasser un plafond fixé à 32 440 € (revenus bruts) modulables selon les points de charge.

Les candidats sont invités à déposer leur dossier de demande d'allocation diversité dans la préfecture de leur département de résidence, au plus tard le 24 septembre 2010.

Le dossier d'inscription est en ligne sur le site de la préfecture du Rhône. Il peut être téléchargé par les candidats sur ce même site.

L'examen de la recevabilité des candidatures et la répartition des allocations auront lieu en octobre. Les réponses seront communiquées aux postulants.

Pour tous renseignements complémentaires, contacter la préfecture de département de résidence, ou le CROUS, ou les organismes assurant la préparation aux concours de la fonction publique.

Contact presse : Aurélie Bellemin – 04 72 61 65 27